

OPCVM

Société Générale

Marocaine de Banques



Fiche signalétique

SG CASH GARANTI FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le dahir portant loi n° 1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété.

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date du 07/02/2013 sous la référence n° VI/OP/020/2013.

Avertissement : L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Sogécapital Gestion



الشركة العامة
SOCIETE GENERALE



Fiche signalétique

SG CASH GARANTI

I. Caractéristiques financières

Classification : « Contractuel ».

Objectif de gestion : SG CASH GARANTI a pour but d'offrir aux investisseurs une rémunération de leurs liquidités sur des durées courtes. La gestion oeuvre pour obtenir une évolution de la valeur liquidative la plus proche possible de celle du TMP Interbancaire avec une garantie totale des montants placés.

Garantie : La Société Générale Marocaine de Banques garantit à 100% le capital investi.

Avantages :

- Liquidité quotidienne des placements ;
- Garantie intégrale du capital investi et à tout moment de sortie ;
- Accès indirect aux marchés monétaires et de dépôt à court terme.

Stratégie d'investissement : Le FCP SG CASH GARANTI est investi essentiellement en produits de taux, permettant à tout moment de garantir une performance positive du portefeuille, à travers les placements en :

- Opérations de pension : l'objectif est d'assurer quotidiennement une garantie du capital investi.
- DAT : Afin de renforcer la performance du portefeuille tout en garantissant le capital.

Garantie de protection : La Société Générale Marocaine de Banques, Garantit pour tous les souscripteurs du fonds, qu'au moment du rachat, la Valeur Liquidative de rachat sera équivalente au moins au capital souscrit.

Durée de placement recommandée : à partir d'un jour.

Souscripteurs concernés : Personne physique ou morale résidente et non résidente.

II. Modalités de fonctionnement

Exercice social : 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

Valeur liquidative d'origine : 100.000,00 Dhs.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative: chaque jour ouvré, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.

Modalités de diffusion de la valeur liquidative: la valeur liquidative est affichée le 1^{er} jour ouvrable qui suit son calcul dans l'ensemble du réseau de la

Société Générale Marocaine de Banques ainsi que dans les locaux de Sogécapital Gestion. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.

Méthode de calcul de la valeur liquidative : les principes d'évaluation de chaque OPCVM sont identiques à ceux prévus dans la circulaire du CDVM.

Modalités de souscription et de rachat: Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous.

- Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) ainsi qu'au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 10h00 le jour de calcul de la valeur liquidative.
- Lieu de réception des souscriptions et rachats : Réseau Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) et Sogécapital Gestion
- Calcul du prix de souscription : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) majorée de la commission de souscription ;
- Calcul du prix de rachat : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) minorée de la commission de rachat.

Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des revenus.

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite « Intérêts courus ».

III. Commissions et frais

Commissions de souscription et de rachat :

- ◆ Commission de souscription :
 - En pourcentage : 3% H.T de la valeur liquidative.
 - Part incompressible acquise au FCP : 0%
- ◆ Commission de rachat :
 - En pourcentage : 1,5% H.T de la valeur liquidative.
 - Part incompressible acquise au FCP : 0%.

NB : « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte. »



Fiche signalétique

SG CASH GARANTI

Frais de gestion :

Les frais de gestion devant être encourus par un OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Sogécapital Gestion.

Le taux des frais de gestion est au maximum de 0.50% Hors Taxes. Ils sont prélevés chaque trimestre.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- (1) Frais publications : 20 000 DH (HT)
- (2) Commissaire aux comptes : 12 000 DH (HT)
- (3) Commissions CDVM : 0,025% (HT)
- (4) Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4 000 DH (HT)
- (5) Maroclear (droit d'admission):
 - . 0,0075% si actif inférieur à 100 millions DH (HT)
 - . 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions DH (HT)
 - . 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard DH (HT)
 - . 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard DH (HT)
- Prestations de Sogécapital Gestion: Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5).

IV. Informations complémentaires

Date et référence de l'agrément : le 30/04/2012 sous le numéro AG/OP/053/2012.

Société de gestion : Sogécapital Gestion sis à 55, Bd. Abdelmoumen Casablanca représenté par Mme Amale CHRAIBI

Tél : 05 22 43 98 10 - Fax : 05 22 26 40 25

Dépositaire : Société Générale Marocaine de Banque (SGMB) dont le siège social est sis à 55, Bd. Abdelmoumen Casablanca

Tél : 05 22 43 88 88

Commercialisateur : Réseau Société Générale Marocaine de Banques et Sogécapital Gestion

Tél : 05 22 43 88 88 / 05 22 43 98 10

Fax : 05 22 26 40 25

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM ;

Les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

Point de contact où des informations supplémentaires peuvent être obtenues, si nécessaires :
Sogécapital Gestion • Tél : 05 22 43 98 10 • Fax : 05 22 26 40 25 • E-mail : sogecapital.gestion@sogcen.com

www.sogecapital.com

Sogécapital Gestion



Groupe Société Générale Marocaine de Banques
55, Bd. Abdelmoumen - 20 100 Casablanca - Maroc

Société Anonyme à Conseil de Surveillance et à Directoire au capital de 1.000.000 dirhams